



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.4/INF/1 8 décembre 1999

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES
A CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS
Quatrième session
Bonn, 20-25 mars 2000
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS D'ORGANISATION : ORGANISATION DES TRAVAUX

Scénario pour la quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de transmettre pour information au Comité de négociation intergouvernemental, en annexe à la présente note, un scénario pour la quatrième session du Comité communiqué par son Président, M. John Buccini (Canada). Ces renseignements sont distribués tels qu'ils ont été reçus, sans avoir été formellement édités.

UNEP/POPS/INC.4/1.

K9922594 231299 /...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

<u>Annexe</u>

SCENARIO POUR LA QUATRIEME SESSION DU COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL :

Etant donné l'accueil favorable réservé au scénario que j'avais distribué avant la troisième session du Comité de négociation intergouvernemental, j'ai établi ce scénario pour la quatrième session afin de faire part à tous les représentants de mes plans et, de façon générale, de mes attentes, en espérant que cela les aidera à se préparer à cette réunion. Le secrétariat distribuera la présente note avec la première série de documents de référence et d'information vers la mi-décembre (ces documents sont disponibles sur le site Internet POP: http://www.chem.unep.ch/pops/) et les derniers documents de la session seront distribués à la fin janvier 2000. Les représentants devraient ainsi disposer de suffisamment de temps pour examiner les documents et procéder à des consultations et à d'autres préparatifs pour les négociations.

A la demande du Président du Groupe d'étude de la mise en oeuvre, le scénario établi pour ce Groupe par son Bureau lors de la réunion tenue à Genève les 8 et 9 novembre 1999 est incorporé à la présente note. Ce scénario concernant les travaux du Groupe d'étude la mise en oeuvre avait été demandé par le Comité de négociation intergouvernemental à sa troisième session, comme indiqué au paragraphe 91 du document UNEP/POPS/INC.3/4.

Principaux objectifs de la quatrième session :

Il importe d'avoir présent à l'esprit ce qu'il nous faut accomplir à la quatrième session pour parvenir à mettre au point la Convention d'ici à la fin de l'an 2000, comme le requiert à notre mandat (décision 19/13C du Conseil d'administration du PNUE).

Le texte du projet de convention tel qu'il résultera de la quatrième session devrait traiter de toutes les questions et être rédigé de façon aussi claire que possible, le nombre des crochets devant être réduit au strict minimum. Il faut en effet que les gouvernements puissent procéder à des consultations préalables et arriver à la cinquième session (prévue en principe pour novembre 2000) en ayant pour mandat de conclure les négociations en résolvant toutes les questions et en parachevant le texte de la Convention. Si certaines questions ne peuvent pas être réglées à la quatrième session, le projet de texte doit faire apparaître les grandes options aussi clairement que possible pour que les gouvernements puissent se préparer comme il convient à la cinquième session.

Organisation des travaux :

La quatrième session comportera six journées complètes de négociation, du 20 au 25 mars 2000 (c'est-à-dire du lundi au samedi), des réunions régionales étant prévues dans l'après-midi du dimanche 19 mars.

Vu la nature des travaux dont nous devons nous acquitter à la quatrième session et étant donné que je suis d'avis que les groupes régionaux doivent être prêts à entamer les négociations le premier jour de la session, j'ai écrit aux membres du Bureau en leur demandant de convoquer des réunions régionales le dimanche 19 mars. Le secrétariat du PNUE en tiendra compte dans l'organisation des voyages des représentants auxquels il fournit une assistance.

Du lundi au samedi, le calendrier des principales réunions de la quatrième session sera le suivant : deux séances quotidiennes de trois heures (10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures), avec peut-être une exception (voir ci-après). Il y a lieu d'espérer que ce calendrier sera respecté pour que les représentants puissent se reposer et assister à des réunions du Bureau et à des réunions régionales, forums, groupes de contact, etc. pendant les soirées et les pauses déjeuner. Etant donné que nos hôtes allemands offriront une réception aux représentants le lundi soir, il y aura pas de réunions ce soir là pour permettre à tous les représentants d'y assister.

Je m'attends que les travaux de la semaine se déroulent en gros comme suit. La session s'ouvrira en plénière lundi matin et entrera rapidement dans le vif du sujet. Dans l'après-midi, la plénière se scindera en réunions distinctes du Groupe d'étude de la mise en oeuvre et du groupe restant dans la salle de la plénière après le départ des membres du Groupe d'étude de la mise en oeuvre, connu sous le nom de "groupe de négociation". Ces groupes se réuniront jusqu'au mercredi matin, hormis de brèves séances plénières au début des séances du mardi et du mercredi matin pour entendre les rapports d'activité du Groupe d'étude de la mise en oeuvre, du groupe de négociation, du groupe de rédaction juridique et des groupes de contact qui auront pu être créés. La plénière se réunira à nouveau le mercredi après-midi, et ce jusqu'à la fin de la session le samedi après-midi. Si nécessaire, une réunion du Groupe d'étude de la mise en oeuvre sera organisée dans la soirée du mercredi pour finaliser le rapport du Groupe à la plénière.

Le groupe de rédaction juridique commencera ses travaux le lundi et se réunira tout au long de la semaine en tant que de besoin. Il commencera par examiner les articles qui ne lui avaient pas été transmis en temps voulu pour qu'il en traite à la troisième session (D.2 bis, D.3 et annexe D 1 e)). A mesure que le groupe de négociation et la plénière achèveront de débattre d'autres articles, ceux-ci seront transmis au groupe de rédaction juridique pour examen. Il est rappelé aux représentants que seuls les représentants de gouvernements et, suite à l'accord du Comité de négociation intergouvernemental, de la Commission européenne, sont habilités à participer aux travaux du groupe. Le groupe de rédaction juridique est chargé de la mise au point juridique des textes dont la substance a fait l'objet d'un accord au sein du Comité. Il ne négocie pas sur les questions de fond ou de politique générale : toute question de cette nature surgissant au cours du processus de rédaction juridique est renvoyée au Comité, pour décision. Le groupe de rédaction juridique n'est pas un groupe officiel comme le Groupe d'étude de la mise en oeuvre : c'est un groupe de rédaction plutôt assimilable à un petit groupe de contact.

Il ne devrait y avoir plus de deux grands groupes se réunissant parallèlement. Toutefois, un groupe pourra constituer des petits groupes de contact pour l'aider dans ses travaux. Le Bureau du Comité surveillera de près la création des groupes de contact pour veiller à ne pas trop compliquer le déroulement de la session et s'assurer que tous les représentants puissent suivre les travaux en cours. Par ailleurs, chaque journée de négociations débutera par un rapport des groupes de contact devant la plénière, comme nous en avons coutume.

Le rapport de la réunion est l'un des produits les plus importants des travaux de la semaine. Je tiens à rappeler à tous les participants que ce rapport ne peut que refléter les interventions faites et les travaux accomplis avant le début du débat en plénière sur son adoption. Le rapport de la session sera examiné en séance plénière le samedi 25 mars, au titre du dernier point à l'ordre du jour avant la clôture de la session.

Négociations sur la Convention POP :

Trois grandes questions ont été examinées à la troisième session : la rédaction de l'article D (Mesures propres à réduire ou à éliminer les déchets), l'approbation du rapport du Groupe d'experts sur les critères et l'élaboration ultérieure de l'article F (Inscription de substances aux Annexes A, B et/ou C), et les questions relatives aux articles J (Assistance technique) et K (Ressources et mécanismes financiers). De grands progrès ont été accomplis sur les articles D et F et je compte que la quatrième session fera fond sur cet acquis et progressera sur le libellé de ces deux articles. De nombreux représentants se sont inquiétés de la nécessité de mettre au point le libellé des articles J et K et je considère qu'il s'agira là d'une des principales tâches de la quatrième session. L'état des travaux sur les différents projets d'article de la Convention est résumé à l'annexe I du rapport sur la troisième session du Comité (UNEP/POPS/INC.3/4).

Du lundi au mercredi, j'ai l'intention de traiter au sein du groupe de négociation des articles dont il faut débattre avant leur examen en plénière au cours de la deuxième partie de la semaine. Nous commencerons lundi par traiter des articles H et I, qui n'ont pas été examinés par le groupe de négociation lors de la troisième session, puis des articles D, E, F et G, qui avaient été examinés par le groupe à la troisième session mais sur lesquels il n'y avait pas eu d'accord.

Le Groupe d'étude de la mise en oeuvre travaillera sur le libellé des articles J et K, en se fondant sur le document préparé par le Bureau du Groupe (UNEP/POPS/INC.4/3), et s'efforcera d'achever ses travaux d'ici au mercredi, pour que son rapport puisse être étudié en plénière dès le jeudi. Comme le prévoit son mandat, le Groupe d'étude de la mise en oeuvre achèvera ses travaux à la quatrième session du Comité.

Si tout se déroule comme prévu, le Comité se réunira en plénière dès le mercredi après-midi, et ce jusqu'à la fin de la session le samedi. Je

m'efforcerai de faire en sorte que la plénière examine tous les articles mis au point par le groupe de négociation, le Groupe d'étude de la mise en oeuvre et le groupe de rédaction juridique, détermine les termes qui doivent être définis à l'article C (Définitions) et recueille les avis des représentants sur les articles A (Préambule) et B (Objectifs). Mon but est de disposer d'un projet de convention (même s'il reste quelques crochets) d'ici la fin de la session. Il me semble que, pour ce faire, les négociateurs devront s'attacher en priorité à la quatrième session à répondre aux préoccupations exprimées à la troisième session, surtout sur les articles J et K, tant par les pays développés que par les pays en développement et les pays à économie en transition.

Résultats possibles de la session :

Voici quelles sont mes attentes en ce qui concerne les résultats possibles de la session, tout en sachant que rien ne sera véritablement "définitif" tant que la cinquième session ne sera pas parvenue à un accord sur l'ensemble :

- rédaction de l'article D, touchant tous les aspects des mesures de contrôle des 12 POP;
- propositions fermes sur les articles C, E, F, G, H, I, J et K;
- propositions fermes sur les articles L à Z;
- identification de toutes les questions restantes (étant donné qu'il ne sera pas possible d'introduire de nouvelles questions après la quatrième session) et formulation de toute demande de travaux intersessions à adresser au secrétariat.

En conclusion, j'engage tous les représentants à venir à la session déterminés à faire des progrès substantiels sur tous les articles, surtout les articles J et K, et à faire preuve de bonne volonté, de souplesse et d'une attitude constructive pendant les négociations.

John Buccini Président, Comité de négociation intergouvernemental Le 6 décembre 1999
